



Congés payés imposés en janvier

Par **Sandrita84**, le **31/10/2011** à **09:47**

Bonjour,rrnrnJe travaille en CDI depuis le 4 Février pour un hôtel-restaurant qui vient de vivre sa toute première saison. J'aurai donc fin Décembre une dizaine de congés "reste à prendre" et mois de 20 congés "acquis".rrnrnLa direction nous imposent à tous 5 semaines de congés payés du 2 Janvier au 11 Février inclus, dates de fermeture de l'établissement.rrnrnL'inspection du travail me dit qu'on ne peut m'imposer plus de 3 semaines en dehors de la période du 01/05 au 31/10.rrnrnLa direction me soutient que le comptable social lui a dit le contraire.rrnrnMerci de me confirmer et me communiquer les textes de la convention collective HCR (car ceci n'est pas indiqué dans celle qui se trouve sur mon lieu de travail).rrnrnCordialement.rrnrnSandra TESSIEUX

Par **maggichris**, le **31/10/2011** à **10:47**

Bonjour,rrnrnVous avez raison ! Votre employeur ne peut pas vous imposer plus de 3 semaines de congés payés en dehors de cette période.rrnrnEt si vous voulez contester les dates de congés payés vous pouvez vous aidez avec ce modèle de lettre : [lettre alertesalaire.com](http://alertesalaire.com)rrnrnCordialement.rrnrnChris.